

Justice

Prévention des dérives radicales : plus de 150 personnes prises en charge en Alsace

Le programme judiciaire de prévention des dérives radicales (PJPDR) a vu le jour à l'initiative de la cour d'appel de Colmar sur le ressort du tribunal judiciaire de Mulhouse. C'était en octobre 2015, entre les attentats de *Charlie Hebdo* et du Bataclan. Il s'est étendu à Colmar en 2016.



Edwige Roux-Morizot, procureure de la République de Mulhouse entre 2018 et 2024, a piloté le programme judiciaire de prévention des dérives radicales. Photo archives Vincent Voegtlin

L'Alsace fait partie des régions françaises les plus exposées à la radicalisation islamiste. En juillet dernier, [Edwige Roux-Morizot](#), alors procureure de la République au tribunal de Mulhouse, indiquait que « [plus de 150 personnes avaient déjà bénéficié de ce programme unique](#) » qu'est le PJPDR, programme judiciaire de prévention des dérives radicales.

La détection des profils radicalisés ou suspects est large. « Il y a eu un gros travail auprès de tous les partenaires engagés dans cette démarche : l'Éducation nationale, les tribunaux, le service pénitentiaire d'information et de probation, la protection judiciaire de la jeunesse, la ville de Mulhouse et M2A, la CEA, l'Arsea (Association régionale spécialisée d'action sociale, d'éducation et d'animation) et l'association porteuse du dispositif Aléos (qui a succédé à l'association Appuis). Chacun, à un moment donné peut détecter un phénomène de radicalisation, une acculturation, les premiers signes de ce qui pourrait être considéré comme un intégrisme dangereux. Il y a eu un travail de fond, parce que dans des entreprises comme Soléa [les transports publics de l'agglomération mulhousienne], il fallait faire comprendre que signaler des dérives comportementales n'a rien à voir avec de la délation. Il ne s'agit en aucun cas de stigmatiser la pratique normale d'une religion, notamment la religion musulmane. Il a aussi fallu former les magistrats face au public particulièrement sensible que sont les mineurs. »

Une détection à plusieurs niveaux

Le recrutement des bénéficiaires du PJPDR s'effectue à plusieurs niveaux. « Il peut s'agir de personnes condamnées pour des faits de terrorisme ou de droit commun – crimes de sang, délinquance –, radicalisées ou suspectées de l'être. Ces détenus sont dans l'obligation d'intégrer le dispositif, à leur sortie de prison, lors de la mise à l'épreuve. Peuvent également être concernés des individus signalés via le numéro vert "Stop djihadisme" ou bien des adolescents repérés par l'Éducation nationale pour apologie du terrorisme ou violence envers les institutions. Là, le stage se présente comme une alternative au jugement, et si jamais le prévenu refuse de s'y soumettre, son procès aura lieu et le programme sera alors une obligation. Il peut enfin s'agir, et c'est l'un des atouts du programme, d'une mesure d'assistance éducative », explique Mélodie Jamet, assistante spécialisée en matière de prévention d'actes de terrorisme. Ils sont une quarantaine, comme elle, à occuper le poste d'assistant spécialisé en lutte contre la radicalisation en France.

Fofana et le gang des barbares

[Youssef Fofana, 44 ans](#), était le chef du gang des barbares, essentiellement connu pour l'enlèvement, la séquestration, la torture et [le meurtre d'Ilan Halimi](#) en 2006. Fofana et ses comparses espéraient obtenir une forte rançon, en raison de la confession juive de la victime, ce qui aura pour conséquence d'ajouter la circonstance aggravante d'antisémitisme.

Condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de vingt-deux ans en 2009, Fofana continuera de développer une rhétorique antisémite et islamiste en prison, ce qui lui vaudra une peine supplémentaire de sept ans pour apologie du terrorisme en 2013.

Ce détenu décrit comme incontrôlable sera [encore condamné pour avoir agressé des surveillants et pour extorsion de fonds et menaces de mort](#).